

Le Cabinet historique de
l'Artois et de la Picardie :
revue d'histoire locale
publiée avec la collaboration
de membres [...]

Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie. Auteur du texte.
Le Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie : revue d'histoire locale publiée avec la collaboration de membres de sociétés savantes / sous la direction de M. Alcius Ledieu. 1899.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

QUELQUES NOTES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DE THENELLES ET DE SISSY

Une *Histoire de Thenelles* par T. L. A. Gobert, instituteur en cette commune de 1871 à 1874, travail revu et augmenté par Georges Lecocq, a paru dans le V^e volume du *Vermandois*, revue d'histoire locale. (Saint-Quentin, 1877.)

De plus, Ch. Gomart, dans son *Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton*, et Melleville, dans son *Dictionnaire du département de l'Aisne*, nous donnent de substantiels détails sur Thenelles et sur Sissy.

Il ne reste pas grand'chose à dire après ces auteurs consciencieux ; il m'est cependant possible de signaler quelques points omis ou incomplètement rapportés par eux, et je peux, grâce à des documents authentiques qui sont en ma possession, rectifier quelques erreurs historiques et préciser certaines dates.

Je mentionnerai d'abord deux pierres portant inscription, elles sont les derniers vestiges épigraphiques du château de Thenelles, dont il ne reste plus que deux tourelles et quelques bâtiments à usage de grange et écuries, et aussi une partie des murs de clôture.

La plus ancienne de ces deux pierres a été transportée, en 1868, dans la cour de l'habitation de M. Charles Loiseau, acquéreur des restes du château de Thenelles et des jardins qui l'entouraient.

Cette pierre qui a 0.65 centimètres de longueur sur 0.36 de hauteur et 0.20 d'épaisseur, porte l'inscription suivante :

JVLLIEN DELONGVE
VAL CÉVALIER SEGNEVR
DETENEL VICONTE DERE
GN YMESTRE DECAN DVN
REGIMAN ANTRETEN
A SERVIS DVROY. 1632

A quelle occasion cette pierre fut-elle posée ? Quel fait commémore-t-elle ? Rien dans le libellé ci-dessus ne nous le révèle. Nous sommes en présence d'un texte incomplet, ou bien cette inscription n'a d'autre but que de consacrer la date (1632) à laquelle Julien de Longueval fut créé *mestre de camp* ; à moins qu'elle ne soit commémorative de l'édification d'une partie quelconque du château ; son épaisseur (0.20), nous permet d'émettre cette dernière hypothèse qui est, peut-être, la plus fondée.

On sait que Julien de Longueval fut le dernier de son nom, seigneur de Thenelles¹ ; peu après sa mort survenue en 1640, cette seigneurie passa dans la maison de Genlis², par le mariage, en 1654, de René Brulart, marquis de Genlis, avec Anne de Longueval, dame de Thenelles, fille et *seule* héritière de Julien de Longueval et d'Anne Le Picart.

De leur union naquit un fils Florimond Brulart, chevalier, seigneur de Thenelles, marquis de Genlis, vicomte de Regny ; c'est lui qui, le 22 avril 1710, vendit ses seigneuries de Thenelles et de Regny³ à Martin Pinault des

1. Cette seigneurie était dans les mains de la famille de Longueval depuis le XIII^e siècle.

2. Melleville ne mentionne pas le passage de la seigneurie de Thenelles dans la maison Brulart de Genlis.

3. Regny, village du canton de Ribemont, arrondissement de Saint-Quentin.

Jaunaux, chevalier, conseiller du Roi, président à mortier au Parlement de Flandre, qui fit ériger la seigneurie de Thenelles en comté.

Son fils, Charles-Louis Pinault des Jaunaux, qui lui succéda dans sa seigneurie de Thenelles, mourut en décembre 1773, étant doyen des présidents à mortier du Parlement de Flandre. C'est le fils de ce dernier, Charles-Adrien-Joseph¹ Pinault, chevalier, comte de Thenelles, vicomte de Regny, seigneur de Villers-le-Vert², le Vivier-le-Roi³ et autres lieux, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, mort le 1^{er} août 1764, qui posa la seconde pierre, dont nous allons parler. Ce seigneur avait épousé, en 1759, Marie-Madeleine-Henriette du Noyer des Touches, qui mourut dix-sept jours après lui, laissant deux enfants :

1^o Charles - Gabriel - Joseph, mort en minorité, le 23 juin 1765.

2^o Marie-Charlotte-Henriette, comtesse de Thenelles, qui épousa, en janvier 1778, Marie-Charles-César de Fay, marquis de La Tour-Maubourg, capitaine au régiment de Noailles-dragons⁴. C'est par ce mariage que la seigneurie de Thenelles passa dans la maison de La Tour-Maubourg.

La pierre posée par Charles-Adrien-Joseph Pinault des

1. Gobert a omis ce personnage dans la liste qu'il donne des seigneurs de Thenelles. — Cette liste est d'ailleurs très inexacte en ce qui concerne la famille Pinault des Jaunaux.

2. « A l'extrémité sud-ouest du terroir de Thenelles, dit Gobert, se trouvent une ferme et un moulin, restes d'un ancien village qui a disparu et dont l'emplacement a conservé le nom de *Villers-le-Vert*. »

3. Village disparu comme Villers-le-Vert. Sur le terroir de Regny, section C, nos 452 à 504. Ce lieudit, traversé par le *Royart Coulant*, confine de trois côtés au terroir de Sissy.

4. En 1788, il était colonel-commandant du régiment de Soissonnais et demeurait : Rue de Varenne, à Paris, en l'hôtel Montmorency-Tingry. — « Député de la noblesse de la sénéchaussée du Puy en Velay aux États généraux de 1789, maréchal de camp en 1792, il partagea la captivité de La Fayette à Olmütz et devint sénateur en 1806, pair de France en 1814 et lieutenant général en 1825. Il mourut le 28 mai 1831. Sa femme mourut le 18 juin 1837. (P. Anselme, continué par Potier de Courcy, t. IX, 2^e partie, p. 631).

Jaunaux est encore à sa place primitive, à un mètre cinquante centimètres du sol, dans le parement intérieur d'un mur de clôture du jardin du château, près d'une porte encore existante, mais aujourd'hui murée, ayant donné accès sur le côté nord de l'église. Sur cette pierre de petites dimensions (29 × 24), on lit :

CETTE PIERRE A ETE
POSE LE 8 JVIN 1741
PAR CHARLE JOSEPH
PINAVLT DE JAUNAUX
COMTE DE TENELLE
AGE DE 12 ANS

Le deuxième prénom *Adrien* a été omis dans cette inscription.

La famille Pinault des Jaunaux nous paraît originaire, non de l'Anjou, comme on l'a dit, mais de Paris ; elle a passé dans le Tournaisis, puis est venue se fixer en Picardie ; ses armoiries sont : *d'azur, à trois pommes de pin d'or*¹.

La maison de Fay, d'ancienne chevalerie du Velay, présente une filiation authentiquement établie depuis Artaud de Fay, chevalier vivant en 1280.

Cette illustre race a formé deux lignes principales : celle des seigneurs de Peyraud et celle des seigneurs de Saint-

1. *Armorial de Flandres de 1696*, description page 51, bureau de Tournai, blasons coloriés, p. 485.

Quentin-en-Velay ; c'est de cette seconde branche qu'est sorti le rameau de La Tour-Maubourg.

La maison de Fay a produit des évêques, un sénéchal du Puy, quatre commandeurs de l'ordre de Malte, un maréchal de France, etc. ¹

Elle s'est éteinte dans la personne d'Alfred-Etienne-Marie de Fay, marquis de La Tour-Maubourg, décédé le 30 avril 1891, sans alliance.

L'aîné de ses neveux, Fernand de Mandell, a relevé le nom et les armes des DE LA TOUR-MAUBOURG ². Ces armes sont : *de gueules, à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur.*

Devise : *Par toute voie chemine* ³.

SEIGNEURIE DE SISSY

« La terre de Sissy, dit Gomart ⁴ se trouvait en la possession des Conflans, en 1678, par le mariage de Madeleine de Chastillon avec Christophe de Conflans, chevalier, comte de Vézily ; des Genlis en 1700. » Cet auteur ajoute : « Il est probable que cette terre fut achetée, en 1710, par *Charles-Adrien* Pinault des Jaunaux d'où elle passa dans la famille de La Tour-Maubourg par le mariage, en 1781 ⁵, de Marie-Charles-César de Fay, comte de La Tour-Maubourg. » Nous rectifierons ce dernier paragraphe absolument inexact : en 1710, Florimond Brulart, marquis de Genlis, ne vendit à *Mathieu* Pinault et non à *Charles-Adrien* ⁶ que ses sei-

1. Borel d'Hauterive. *Annuaire de la noblesse de France*, t. V, 1847, p. 202 à 205.

2. *Bulletin héraldique de France*, t. X, p. 243 et 244.

3. Allusion à la fouine (faÿne en patois languedocien) qui figure dans leurs armoiries.

4. *Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton*. Saint-Quentin, 1869, p. 383.

5. C'est en 1778 qu'eut lieu ce mariage.

6. Charles-Adrien-Joseph était le petit-fils de Mathieu.

gneuries de Thenelles et de Regny ; il conserva la terre de Sissy, qui fut achetée, le 4 mars 1779¹, par Monsieur et Madame de Maubourg, moyennant 240.000 livres², à Charles-Alexis Brulart³ (fils de Florimond), comte de Genlis, inspecteur général des Colonies françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des gardes de S. A. S. Mgr le duc de Chartres.

CHATEAU DE THENELLES

« Le nouvel acquéreur [Mathieu Pinault des Jaunaux], dit Gomart⁴, ne releva pas de ses ruines le château de Thenelles et nous avons tout lieu de croire qu'il le fit démolir, puisqu'il ne figure plus sur un plan de 1755. » Cette supposition est fautive ; nous admettrions plutôt celle de Gobert qui dit : « le nouvel acquéreur le fit démolir *presque entièrement.....* » Le château de Thenelles subsistait encore en 1767 et même en 1771, puisqu'il est fait mention, dans les *comptes*⁵ que rendit le sieur Audiger, tuteur onéraire de

1. Acte en ma possession.

2. Environ 237,000 fr. de notre monnaie actuelle.

3. La famille Brulart s'est éteinte dans la personne de ce Charles-Alexis, comte de Genlis, puis marquis de Sillery, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, avec les Girondins, ses collègues à la Convention, le 31 octobre 1793. Il ne laissa pas d'enfant de sa femme, la célèbre comtesse de Genlis (Étienne alias Stéphanie - Félicité Ducrest de Saint - Aubin), morte le 31 décembre 1830, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

4. *Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton*, Saint-Quentin, 1869, p. 390.

5. « Comptes que rend M^e Pierre-Denis Audiger, avocat en parlement, demeurant à Paris, tuteur onéraire de Marie-Charlotte-Henriette Pinault de Ténelles, demoiselle mineure, enfant de deffunt messire Charles-Adrien-Joseph Pinault, chevalier, comte de Ténelles, maître des requettes, et de dame Marie-Madelaine-Henriette Dunoyer, son épouse, élu à lad. qualité par sentence homologative, de l'avis des parens et amis de lad. demoiselle mineure, du 11 septembre 1764, laquelle charge il a acceptée par acte du lendemain, ensuite de lad. sentence étant au greffe de M. Vimont, greffier de la chambre civile du châtelet de Paris, à monseigneur Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien de France, prince de Tingry, duc de Beaumont, marquis de Bréval, chevalier des

M^{lle} de Thenelles, des réparations faites, en cette année 1767, à la couverture du château. (1^{re} liasse, cote A, art. 2.) Nous relevons, dans les mêmes *comptes*, les articles suivants :

« 1771. Fait dépense le comptable de la somme de 2.307 livres qu'il a remboursée au sieur Cottenet, architecte [à Guise] pour le rétablissement de la charpente du comble du corps de logis du château de Tenelle et de sa couverture à neuf et de celle de l'une des deux tours étant *derrière* le château, etc., etc. (5^e liasse, cote A, art. 49.)

« 1776. Réparations faites au colombier du château de Tenelle. » 10^e liasse, cote A, art. 93.)

Trois articles de ces *comptes* (9^e liasse, cote A) sont relatifs à l'incendie survenu à Thenelles en 1775.

« Art. 86. De la somme de 48 livres qu'il a remise au mois de novembre 1775 à Loiseau, concierge, pour faire habiller les enfans qui étoient absolument nus des gens de Tenelle qui ont été incendiés (*sic*) en la dite année 1775.

Art. 94. De celle de 49 livres 5 sols qu'il a remboursée au sieur Loiseau pour habillemens qu'il a fait fournir aux pauvres incendiés de Tenelle. (1776.)

Art. 97. De celle de 12 livres qu'il a payée au mois de juillet 1776 à la veuve Lamblin¹, de Tenelle, pour indemnité des fruits de son jardin dans lequel on a bâti des maisons pour les incendiés.

D'autres articles de ces *comptes* ont trait à diverses réparations :

ordres du Roy, capitaine des gardes du corps de S. M., lieutenant général de ses armées et de la province de Flandre, et gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, tuteur honoraire et cousin paternel de la demoiselle mineure à cause de dame Eléonore-Josèphe-Pulchérie des Laurens, princesse de Tingry, son épouse. » (Registre in-f^o de 1067 pages, en ma possession).

1. Gobert cite un Jacques Lamblin, né à Thenelles, qui était brigadier dans la gabelle de sa Majesté en 1722.

1769-70. Reconstruction totale du moulin de Villers-le-Vert¹. (4^e liasse, cote A, art. 42.)

1773. Réparation de la maison du moulin de Villers-le-Vert, la reconstruction de la maison du moulin de Tenelle² et pour la réparation de la charpente et couverture neuve de l'une des tours au château de Tenelle. 2.923 livres 5 sols. (7^e liasse, cote A, art. 66.)

Puis vient le chapitre des plantations :

1770. Plantation du bois *de la Fontaine-Dieu*³. — Replantation au bois *des Gueules*⁴. — Plantation à *la Folie Jolas*⁵. (4^e liasse, cote A, art. 41.)

1771. Plantation de peupliers d'Italie *au Vieux Moulin*⁶ et le long de la rivière de Villers-le-Vert. — Plantation de peupliers d'Italie à *la Fosse-Tayon*⁷. — Plantation à *la Bucaille*⁸. — Plantation *au Bois d'en bas*⁹. (Ibidem., art. 52.)

1. Ferme et moulin sur le terroir de Sissy. Ce moulin se trouve sur l'ancien chemin des Flamands, il devait être un point de ravitaillement. (Section A, nos 600 à 606).

2. Ce moulin situé dans le village de Thenelles n'est plus exploité, bien que les bâtiments existent encore, il appartient à la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoîte qui se sert de la vannerie pour le besoin de ses eaux. (Section A, nos 137 et 138).

3. Terroir de Regny. (Section A, nos 396 à 406). Ce bois se trouve particulièrement dans le marais de Regny auquel il fait suite. C'est dans le n^o 405 dans la section A que le *Royart coulant* ou ruisseau de la *Fontaine-Dieu*, qui alimente le Vivier-le-Roy, prend sa source.

4. Territoire de Thenelles. (Section A, nos 13, 14, 24, 25, 26, 27, 52, 53, 58). Aujourd'hui carrière à la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoîte et autre carrière exploitée par M. Cleuet, d'Origny.

5. Lieu dit dont le nom est tombé dans l'oubli.

6. Lieu dit se trouvant dans la vallée du bras de l'Oise qui alimente le moulin de Villers-le-Vert. (Section A, nos 778 à 784).

7. Lieu dit se trouvant dans la même vallée du bras de l'Oise. (Section A, nos 758 à 767).

8. Nom donné à l'Oise sur le territoire de la commune de Thenelles, principalement à la partie limitrophe du terroir d'Origny-Sainte-Benoîte. (Section A, nos 63 à 75). Lieu dit limité au Nord par le *Bois noir*, au Sud par l'Oise, à l'Ouest par les biens communaux, à l'Est par la commune d'Origny-Sainte-Benoîte.

9. Lieu dit sur les limites de Neuville et d'Origny ; les deux terroirs étant séparés par un ancien bras de l'Oise aujourd'hui en partie desséché. (Origny. Section A, n^o 19).